

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 26 juin 2009**

CG 09/3<sup>ème</sup>/VI-05

**REHABILITATION DES LOCAUX DE LA CHAMBRE DE METIERS  
DU TARN-ET-GARONNE**

—  
La Chambre de Métiers a décidé de réhabiliter et de moderniser ses locaux, sis rue du Lycée et place du Général Leclerc, pour faire face à la demande de sollicitations de plus en plus forte de leurs ressortissants, tant dans le domaine du conseil que de celui de la formation.

Cette rénovation concerne des bâtiments représentant 1 100 m<sup>2</sup> de surface de bureaux qui seront aménagés pour les services et l'accueil des artisans chefs d'entreprise au nombre de 4 800 inscrits en Tarn-et-Garonne.

La Chambre de Métiers fédère quelques 250 métiers et l'action économique qui en découle, qui va de l'apprentissage à l'accompagnement de projets individuels ou collectifs, nécessite des capacités d'accueil importantes. Parallèlement, le volet «formation» de la Chambre de Métiers connaît une progression intéressante : en 2008 + 40 % de stagiaires en formation continue.

Les travaux envisagés ont pour but de mettre aux normes les locaux de les réhabiliter en visant une redistribution des bureaux et des flux au sein des deux bâtiments.

**► LE COÛT DE L'OPERATION**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>
Travaux	760 870,00 €
Prestation architecte	76 087,00 €
Prestation maîtrise d'ouvrage DDE	14 300,00 €

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>
Autres prestataires	27 088,00 €
Tolérance avant projet définitif 5 %	38 043,00 €
Complément aménagements	103 679,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 020 067,00 €</b>

Le coût du projet TTC est de : 1 220 000 €.

► **LE PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Régional et l'Etat n'interviendront pas sur ce dossier.

Ressources Chambre de Métiers	570 000,00 €
Emprunt bancaire	600 000,00 €
Subvention Conseil Général	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 220 000,00 €</b>

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le versement d'une subvention de 50 000 € à la Chambre de Métiers pour la rénovation de ses locaux.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne, une subvention d'un montant de 50 000 € pour la rénovation de ses locaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,